# TABLE ANALYTIQUE.

INTRODUCTION.....page 1.

## PREMIÈRE PARTIE.

### CHAPITRE I.er

*DÉFINITION DU CADASTRE.*

Le cadastre consiste dans le dénombrement et l'évaluation des biens-fonds en détail..... 5.
Un cadastre est nécessairement parcellaire..... *Ibid.*
Tous les cadastres français ou étrangers étaient des parcellaires..... *Ibid.*
C'est du parcellaire seulement que se sont occupés tous les publicistes..... 6.
Différence du cadastre parcellaire et du cadastre par masses..... 7.
Planche représentant les deux modes de cadastre..... *Ibid.*
Inconvéniens du cadastre par masses..... *Ibid.*

### CHAPITRE II.

*PRÉCIS HISTORIQUE DU CADASTRE DE LA FRANCE.*

Cadastre parcellaire demandé par les assemblées électorales des bailliages de 1789..... 9.
Décrété par l'Assemblée constituante..... 10.
Suspendu par les troubles politiques..... *Ibid.*
Vices de la répartition rendus plus sensibles par la chute du papier-monnaie ; réclamations générales..... 11.
Loi sur le rappel à l'égalité proportionnelle..... *Ibid.*
Refonte des matrices de rôles..... *Ibid.*
Commission nommée pour proposer les moyens de rectifier la répartition..... *Ibid.*
Elle propose le cadastre parcellaire..... 13.
Le Gouvernement n'entreprend d'abord que l'arpentage et l'expertise par masses de mille huit cents communes..... *Ibid.*
Même opération ordonnée pour toute la France..... 14.
Elle est repoussée par les communes et les propriétaires..... 15.
Expertises parcellaires sur plans de masses..... *Ibid.*
Difficultés qu'éprouve leur exécution..... 16.
Cadastre parcellaire ordonné d'après la demande des propriétaires et des communes, et exécuté conformément à la loi de 1791..... 17.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## CHAPITRE III.

*PRINCIPES ET PROCÉDÉS SUIVIS DANS L'EXÉCUTION DU CADASTRE PARCELLAIRE.*

Le cadastre parcellaire se divise en deux parties; l'arpentage et l'expertise . . . . . pag. 18.
Agens employés à l'arpentage . . . . . *Ibid.*
Règles fondamentales de cette opération . . . . . *Ibid.*
Cadastre exécuté par cantons . . . . . *Ibid.*
Délimitation des communes . . . . . *Ibid.*
Avis de l'ouverture des travaux . . . . . 19.
Division de la commune en sections . . . . . *Ibid.*
Triangulation . . . . . *Ibid.*
Levé du plan parcellaire, échelle, dessin, &c . . . . . *Ibid.*
Tableau indicatif des propriétés, ou légende du plan . . . . . *Ibid.*
Copies du plan en atlas, pour la commune et le département . . . . . 20.
Vérification de l'arpentage . . . . . *Ibid.*
Calcul des contenances . . . . . *Ibid.*
Résultats de l'arpentage communiqués aux propriétaires par des bulletins détaillés . . . . . *Ibid.*
Rectification des erreurs . . . . . 21.
Arpentage coordonné avec l'exécution de la nouvelle carte générale de la France . . . . . *Ibid.*
Expertise exécutée d'après les lois existantes . . . . . *Ibid.*
Repose sur des procédés uniformes et des calculs généraux . . . . . *Ibid.*
Matériaux rassemblés à l'avance; baux, actes de vente, prix moyens de vente et de fermage. 22.
Tarif du prix des denrées, dressé d'après les mercuriales . . . . . *Ibid.*
Avis de l'ouverture des travaux d'expertise . . . . . *Ibid.*
Tarif du prix des denrées, modifié d'après la distance du marché . . . . . *Ibid.*
Visite du territoire; division de chaque genre de propriété en un nombre de classes déterminé. *Ibid.*
Classement de toutes les propriétés prises en détail . . . . . *Ibid.*
Évaluation, par classe, de chaque nature de propriété; produit brut, déductions, produit net . . . *Ibid.*
Tarif provisoire d'évaluations . . . . . 23.
Comparaison de ce tarif avec les baux . . . . . *Ibid.*
Tarif définitif . . . . . *Ibid.*
L'expertise, reposant sur des abstractions, éloigne toute idée de personnalité et de faveur . . . . . *Ibid.*
Craintes d'une sur-évaluation, mal fondées . . . . . 24.
Comparaison de l'expertise avec les élémens préparatoires, et avec les cantons déjà cadastrés . . 25.
Révision opérée par les agens de l'expertise réunis . . . . . *Ibid.*
Rapport du Directeur des contributions . . . . . *Ibid.*
Arrêté du Préfet pour l'approbation provisoire . . . . . *Ibid.*
Seconde communication de bulletins aux propriétaires pour les résultats de l'expertise . . . . . *Ibid.*
Vérification et jugement des réclamations contre le classement . . . . . 26.
Assemblée cantonale formée des délégués des communes . . . . . *Ibid.*
Elle compare, discute les évaluations, et propose les changemens qu'elle juge convenables . . . . *Ibid.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Le Préfet statue sur ses propositions, d'après le rapport du Directeur et l'avis du Conseil de préfecture; et arrête les tarifs d'évaluations de toutes les communes . . . . . pag. 26.
Application du tarif aux contenances totales par nature et par classe; revenu total ou *allivrement* de chaque commune . . . . . *Ibid.*
Répartition de la contribution foncière entre toutes les communes du canton, au *prorata* de leur allivrement . . . . . 27.
Contingens séparés pour la contribution des propriétés non bâties et celle des bâtimens . . . . . 28.
Application du tarif à chaque parcelle de propriété, suivant sa nature et son étendue . . . . . *Ibid.*
Réunion de toutes les parcelles de chaque propriétaire; matrice de rôle . . . . . *Ibid.*
Rôle; le propriétaire est encore admis à réclamer pour cause d'erreurs matérielles . . . . . *Ibid.*
Peréquation cantonale, ou nouvelle répartition entre tous les cantons cadastrés, faite en 1814 . . 29.
Motif qui la fit suspendre . . . . . 30.
Mutations entre les propriétaires, suivies dans le cadastre . . . . . *Ibid.*
Inspecteurs généraux; but de cette institution . . . . . 31.
Fonctions dont ils sont chargés . . . . . 32.

## CHAPITRE IV.

### *DURÉE ET DÉPENSE DE L'OPÉRATION.*

Objections réfutées sur la durée et la dépense du parcellaire . . . . . *Ibid.*
Montant de la dépense déjà effectuée . . . . . 33.
Sa proportion avec les travaux exécutés . . . . . 34.
Évaluation, d'après le travail fait, de la durée et de la dépense du travail à faire . . . . . 35.
Mais l'une et l'autre dépendent de la somme affectée chaque année à l'opération . . . . . *Ibid.*
Tableau de la durée et de la dépense totales, qui diminuent selon que le fonds annuel augmente . . . . . 37.
Tableau des sommes à payer par les propriétaires, d'après le nombre de centimes affecté au cadastre . . . . . *Ibid.*
Taux de la rétribution fixée pour chaque partie du travail . . . . . 38.

## CHAPITRE V.

### *RÉPONSES AUX OBJECTIONS.*

Résumé des objections antérieures . . . . . 39.
Autres objections.
I.re Injustice que l'on commet envers les propriétaires, en rectifiant la répartition.
Cette objection est sans fondement, parce qu'on n'achète pas les biens-fonds sans égard à leur imposition . . . . . 42.
Elle tendrait à refuser à la masse des propriétaires la justice qu'ils réclament . . . . . 43.
A déprécier les propriétés dans leur valeur vénale . . . . . *Ibid.*
Et à repousser, non-seulement le parcellaire, mais tout autre moyen de rectifier la répartition . . . . . *Ibid.*
II.e Difficulté de faire cadrer les évaluations de deux communes expertisées à vingt années de distance l'une de l'autre.
On répond d'abord que les mercuriales et les baux qui servent d'élémens aux évaluations, sont pris dans le même période d'années . . . . . 44.
Que cette inégalité peut s'introduire entre deux communes expersisées en même temps. 45.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Qu'elle doit être fort rare et infiniment moins forte que celle qui résulte de la répartition actuelle.....pag. 45.

III.e Instabilité du cadastre par les changemens continuels de culture.

*Réponse :* Le cadastre est une espèce d'abonnement avec les propriétaires ; avantages de cette fixité..... 46

## SECONDE PARTIE.

### CHAPITRE I.er

*SITUATION DES TRAVAUX PAR DÉPARTEMENT.*

Forme dans laquelle cette situation est présentée..... 48.

Tableaux par département..... 51 à 222.

Grand-livre terrier du royaume ; récapitulation des états précédens..... 224.

### CHAPITRE II.

*RECENSEMENT DES VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX*..... 227.

## TROISIÈME PARTIE.

### CHAPITRE I.er

*EXAMEN DES PROJETS DE RECTIFICATION DE LA RÉPARTITION GÉNÉRALE.*

Les plaintes des propriétaires portent sur la répartition individuelle..... 232.

Elle est plus défectueuse que les autres degrés de répartition..... 233.

Des départemens ne sont surchargés dans la répartition générale, que parce que d'autres sont ménagés..... *Ibid.*

Il devrait donc n'y avoir qu'une partie des départemens qui fissent des réclamations..... *Ibid.*

Tous font des réclamations : donc ce n'est pas la répartition générale qui en est l'objet.... *Ibid.*

Insuffisance d'une rectification qui se bornerait à la répartition générale..... *Ibid.*

Cette rectification a déjà été opérée à plusieurs époques..... 234.

Tableau comparatif de la répartition générale de 1791, et de celle de 1817, n.° 1..... 257.

Premier projet de rectification, d'après les inductions tirées du revenu des cantons cadastrés... 236.

Tableaux résultant de ce projet, A 1. A 2..... 259-261.

Deuxième projet, d'après les inductions tirées du produit moyen de l'arpent dans les cantons cadastrés..... 238.

Tableaux B 1. B 2..... 260-265.

Tableau comparatif des résultats des deux projets, C..... 267.

Troisième projet, d'après le travail des six Commissaires spéciaux en 1814..... 239.

Tableau D..... 269.

Tableau comparatif des revenus des départemens résultant des trois projets E..... 271.

Résultats contradictoires qui doivent les faire rejeter..... 241.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## CHAPITRE II.

### *CHANGEMENS ET MODIFICATIONS DONT LES RÉGLEMENS PEUVENT ÊTRE SUSCEPTIBLES.*

Observations des Conseils généraux.....pag. 242.
Délai d'un mois pour les réclamations, trouvé trop court..... *Ibid.*
Porté depuis à trois mois..... *Ibid.*
Demande pour que les rôles cadastraux ne soient que provisoires la première année..... 243.
Ordonné par le Ministre..... *Ibid.*
Proposition de fixer plus de huit jours à la tenue de l'Assemblée cantonale..... *Ibid.*
Peu d'avantages de cette mesure..... *Ibid.*
Assemblée divisée en deux sessions..... *Ibid.*
Mesure également peu utile..... *Ibid.*
Variations annuelles des mercuriales..... 244.
Les mercuriales des quinze mêmes années servent pendant toute la durée de l'opération... *Ibid.*
Experts à prendre dans une classe plus indépendante..... 245.
Les instructions y ont pourvu..... *Ibid.*
Contre-expert à nommer par le Préfet sans le concours du Directeur..... *Ibid.*
Proposition sujette à quelques inconvéniens, mais qui peut être admise..... *Ibid.*
Évaluations contradictoires par les experts des communes et ceux du Gouvernement..... *Ibid.*
Augmentation de dépense devenue inutile..... *Ibid.*
Présence des Maires à la vérification des réclamations..... *Ibid.*
Tâche pénible à imposer aux Maires..... 246.
Description des héritages avec les tenans et aboutissans..... *Ibid.*
Offerte par le plan cadastral..... *Ibid.*
Arpentage opéré d'après les titres de propriété..... *Ibid.*
Marche tracée à cet égard par les réglemens..... *Ibid.*
Cadastre défavorable aux pays de petite culture..... 247.
C'est une erreur de fait démontrée par les réglemens..... *Ibid.*
Peu de publicité donnée au recueil méthodique des réglemens..... 248.
Une nouvelle édition sera mise en vente..... 249.
Nombre et choix des agens chargés de l'arpentage..... *Ibid.*
Examen qui en est fait par un membre de l'Académie des sciences..... *Ibid.*
Opérations confiées aux agens des contributions directess..... 250.
Elles sont pour eux un motif d'avancement..... *Ibid.*
Utilité de la direction des contributions directes..... *Ibid.*
Évaluations affaiblies..... *Ibid.*
Moyens adoptés pour les reporter à un juste niveau..... 251.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## CONCLUSION.

Utilité pour le Cadastre que ses principes, ses procédés, ses résultats soient parfaitement connus de l'autorité législative. . . . . pag. 252.
Exactitude de ce compte. . . . . *Ibid.*
Résumé des avantages du cadastre parcellaire. . . . . 253.
Opposition du cadastre parcellaire et du cadastre par masses. . . . . *Ibid.*
Le cadastre parcellaire rectifie les quatre degrés de la répartition. . . . . 254.
Proportion générale et uniforme du revenu et de la contribution. . . . . *Ibid.*
Cessation de toute répartition. . . . . *Ibid.*
Et de toute réimposition. . . . . *Ibid.*
Avantages du cadastre pour les améliorations de l'agriculture. . . . . *Ibid.*
Et pour les limites des propriétés. . . . . *Ibid.*
Concours du cadastre à la formation de la nouvelle carte de France. . . . . *Ibid.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf